

VIVRESaVILLE

Construire ensemble une cité plus solidaire, plus écologiste et plus humaine



L'édito du Président

Le temps est au froid, au repli sur soi. Et je n'évoque pas les conditions météo en écrivant cela.

Pourtant, des gens – moins frileux – s'agitent à rendre une autre ville possible. Notre association a ainsi organisé en

décembre une soirée d'information sur les AMAP*.

Un franc succès, à écouter les réactions des pisciacais, enthousiastes à l'idée de manger bio, mais aussi soucieux de réviser leur manière de consommer. N'est-il pas plus sensé d'être solidaire d'un agriculteur de sa commune plutôt que d'une grande surface ? Grâce à l'AMAP, un « con-sot-mateur » peut devenir « consomm'acteur ».

“ Vivre Sa Ville se situe dans la sphère citoyenne, en dehors de la politique partisane. ”

Et à quand un S.E.L.* à Poissy pour encourager le dégel ? Les idées qui font du bien au porte-monnaie, au moral et à la planète existent déjà ! Notre ville respire un air nouveau. Profitons de cette bise vivifiante pour imaginer un Poissy plus chaleureux. En s'inscrivant dans la vie

de la Cité, notre association se situe dans la sphère citoyenne, en dehors de la politique partisane.

À ce titre, nous entendons accéder, au même titre que les autres associations de notre commune à la future Maison des Associations et de la Citoyenneté.

Dans ce numéro, nous vous proposons deux points de vue complémentaires sur le réseau de transport en commun qui desservira notre ville dans les prochaines années. Des réunions publiques sont actuellement organisées sur cette question. Vous informer et donner votre avis est important. Se frotter à ces choix importants en matière de transport, ça réchauffe !

Notre journal s'enrichit également de plumes féminines.

Nos remerciements chaleureux aux nouvelles adhérentes qui abordent des sujets oubliés des machos et qui concernent pourtant tout le monde. ■ Philippe Couzinou

*AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

*SEL : Système d'Echange Local : groupe de personnes troquant des biens, des services, des connaissances. Par exemple un cours de guitare contre la garde d'un animal un week-end, des pâtisseries orientales contre la réparation d'un vélo.

N°33
Hiver 2009

email
vivresaville@noos.fr
site
www.vivresaville.com

Directeur de la publication Philippe Couzinou **Comité de rédaction** Geneviève Chignac, Jean-Paul Hédrich, Yves Lenoble, Bertrand Pasquier, Maëlic Philippot, Nicole Requier. **Directrice artistique** Jeanne Pothier. Crédits photos : P.1 © Francois Clappe/Fotolia P.3 © Valérie Edern/Fotolia- P.4 © Lisa F. Young/Fotolia

Portables, antennes relais, wifi...

Un autre TcherMobile ?

Jardin d'enfants, crèches, écoles, hôpital, zones denses d'habitation, les exemples ne manquent pas à Poissy de lieux sensibles situés dans le faisceau rayonné par une ou plusieurs antennes relais. Ces ondes électromagnétiques représentent-elles un danger pour la santé ?

■ Isabelle Bieuzent

À Lyon, comme à Paris, Chevreuse, Saint-Cyr l'École, des associations, des collectifs de riverains et des parents d'élèves se sont mobilisés sur cette question. Par ailleurs, les décisions judiciaires qui déboutent ou condamnent les opérateurs se multiplient.

Quelles sont les raisons de ces inquiétudes ?

La version « officielle » évoque l'innocuité sanitaire de ces champs à propos de leurs effets thermiques. Mais ce sont justement les effets non thermiques, plus nombreux et passés sous silence qui provoquent tant de contestations. Aucune étude épidémiologique ne prouve l'absence d'effets sanitaires des ondes électromagnétiques sur l'organisme. Au contraire, les expertises scientifiques, apportant la preuve de la toxicité de ces antennes s'accumulent :

- le rapport Santini,
- l'appel de Fribourg lancé par des médecins en 2002 comptabilise au jourd'hui plus de 3 000 signatures.
- l'ICEMS (Commission internationale constituée des sommités scientifiques indépendantes internationales du Bioélectromagnétisme) a publié en février 2006 la Résolution de Benvenuto qui confirme cette toxicité,
- le rapport Bioinitiative Working (août 2007) validé par l'Agence européenne pour l'environnement.

La dangerosité de l'exposition aux antennes-relais a été prouvée par le



rapport international Bioinitiative, récapitulatif de plus de 1 500 travaux. Elle a également été établie par plusieurs enquêtes épidémiologiques en Autriche (Gerd Oberfeld 2008), Allemagne (Horts Eger et al. 2004), en Pologne (A. Bortidewicz et al. 2004), en Israël (D. et R. Wolf 2004) et en France (Roger Santini 2002).

Un article paru dans Le Monde du 10 juin 2005 relate le désaveu public et la démission de Denis Zmirou, directeur scientifique de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail qui nomme les experts officiels et produit leurs rapports). On y apprend que les experts de cet organisme, théoriquement indépendants, avaient des liens directs ou indirects avec des opérateurs ! Quand un autre rapport des inspections générales de deux ministères, l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et l'IGE (Information géographique et environnement), rendu public en septembre 2006, discrédite complètement l'AFSSET, c'est un sentiment de tromperie qui domine.

Si ces champs électromagnétiques ne représentent aucun danger, pourquoi donc les assureurs refusent-ils de couvrir les dommages liés à ces derniers ? →

Le cas de l'amiante est exemplaire sa dangerosité, connue depuis le début du XX^e siècle, a été niée jusqu'en 1997"

→ Sources :
Association nationale Robin des toits, CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Emissions Electromagnétiques), Fondation Sciences citoyennes, Agir pour l'environnement, Priartem, Association Harpe Chevreuse (Haro sur les Antennes Relais Protégeons nos Enfants), Collectif Lyonnais Ecoles Sans Antennes, Le vélo, le mur et le citoyen - Jacques Testard - Belin 2007

→ La conclusion de tous ces rapports : le risque de cancer augmenterait dans un rayon de 200 mètres autour des antennes. Les enfants seraient les plus exposés puisque le cerveau d'un enfant de moins de 10 ans absorbe 60% de rayonnement électromagnétique de plus que celui d'un adulte (Université de Porto Alegre, Brésil 2006). Enfin, l'augmentation du risque est directement proportionnelle aux doses d'expositions reçues et au temps passé à proximité des antennes. Alors faut-il appeler au démontage de toutes les antennes pour autant ? Evidemment non. Téléphonie mobile et santé sont compatibles à condition de respecter certaines normes :

- un périmètre de sécurité de 300 mètres autour des zones

sensibles (crèches, écoles, hôpitaux, zones d'habitation dense). L'observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur rappelle que la plupart des pays ayant légiféré ont recommandé de maintenir les antennes relais à plus de 300 mètres des écoles (500 mètres en Finlande).

- un seuil d'exposition au public de 0,6V/m.

Ce seuil d'exposition fait consensus chez tous les scientifiques indépendants. Il a déjà été appliqué en Italie (Toscane), en Autriche (Salzbourg), Espagne (Valencia). En France, cette proposition avait été retenue dans les engagements du Grenelle de l'environnement. Elle a fait l'objet de quatre propositions de loi en trois ans et Nathalie Kosciusko-Morizet a été l'initiatrice de l'une d'entre elles.

Qu'en est-il à Poissy ?

Les périmètres de sécurité préconisés ne semblent pas respectés. Des mesures ont été faites par le passé mais nous nous interrogeons sur l'indépendance de l'organisme de mesure. On peut rappeler à ce propos le jugement du tribunal de grande instance de Paris du 2 mai 2006, sur les collusions et manipulations des mesures de champs électromagnétiques par des bureaux de contrôle agréés COFRAC (Comité français d'accréditation) et sur les taux d'exposition de la population mesurés. Vivre Sa Ville a décidé de faire réaliser par un organisme indépendant et reconnu de nouvelles mesures sur des lieux publics de notre commune. Nous attendrons leur résultat avant d'envisager d'éventuelles actions citoyennes et/ou juridiques. Les pouvoirs pu-

blics ne peuvent rester sourds aux alertes lancées par la communauté scientifique indépendante. Pour mémoire, 20 ans après Tchernobyl, chacun a reconnu le bien-fondé des alertes lancées à l'époque par le CRIIRAD (Comité de recherche et d'information indépendantes sur les radiations) contre les mensonges des mandarins du nucléaire quant aux retombées du nuage radioactif en France... Le cas de l'amiante est également exemplaire puisque sa dangerosité connue depuis le début du xx^e siècle, a été niée jusqu'en 1997, alors que dès 1919 certaines compagnies d'assurance aux Etats-Unis et en Grande Bretagne ne couvraient plus les risques des entreprises fabriquant de l'amiante... ▀

@ Vos réactions sur vivresaville@noos.fr

Des nouvelles du Grenelle 1 de l'environnement adopté le 21 octobre 2008

Bilan d'étape sur le processus de transformation

Parmi les grands principes engagés, figurent la reconnaissance renforcée de l'urgence écologique et la nécessité d'une diminution des consommations en énergie, eau et autres ressources naturelles, ou encore de préserver les paysages.

■ Maëlic Phiippot

Voici un bref résumé des mesures phares de cette nouvelle loi. Pour mieux vous rendre compte de l'ampleur des transformations impliquées par cette loi, nous vous invitons à consulter le site www.vivresaville.com (dossier Grenelle). Très symboliquement, il a été décidé de renverser la charge de la preuve : ce sera aux décisions non respectueuses de l'environnement d'apporter la preuve qu'une décision alternative plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable. Voilà qui devrait faire avancer des projets alternatifs à l'autoroute A104. Nous en reparlerons dans un prochain numéro.

Bâtiments Il est prévu une réduction de la consommation d'énergie, dans le neuf (consommation inférieure à 50 kW par m² et par an d'ici à fin 2012) comme dans l'ancien (-38% d'ici 2020).

Urbanisme Un plan pour restaurer la nature en ville sera préparé en 2009, mais aussi pour l'adaptation urbaine au changement climatique. Les éco-quartiers seront développés et le droit de l'urbanisme modifié afin de lutter contre la régression des surfaces agricoles. La ville de Poissy pourra encourager la création d'une AMAP.

Transports L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% d'ici à 2020, notamment via la fin du « tout routier » : développement des autoroutes

de la mer et des autoroutes ferroviaires vers le Sud ; et la priorité sera aux transports collectifs et aux modes alternatifs à la route pour le transport de voyageurs.

Recherche Les dépenses devront atteindre d'ici la fin 2012, le niveau des dépenses de recherche sur le nucléaire civil et porteront sur les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie, les piles à combustible, le stockage du CO₂, l'efficacité énergétique des bâtiments, des véhicules terrestres, maritimes et aériens, les biocarburants de deuxième génération.

Agriculture Il s'agit d'inciter et d'accélérer la transformation de l'agriculture. La surface agricole utile en agriculture bio devra atteindre 6% en 2012 et 20% en 2020.

Eau Le but est d'atteindre ou de conserver d'ici 2015, le bon état écologique et potentiel pour l'ensemble des eaux continentales et marines.

Energie Pour contribuer à l'objectif de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, diviser par 4 ces émissions d'ici 2050.

Prévention des déchets Réduction de 5 kg par an et par habitant chaque année.

Environnement et santé Il s'agit de mieux connaître, encadrer et réduire l'usage des substances à effets nocifs. Une synthèse des études scientifiques relatives aux effets des champs électromagnétiques sur la santé sera effectuée avant fin 2009.

Les autres sujets abordés sur www.vivresaville.com : bio diversité, l'état exemplaire. ▀

Cinéma et réalité

La situation de la Coudraie semble évoluer dans le bon sens, mais tout n'est pas réglé : reste les questions budgétaires.



■ **Philippe Couzinou**

Les habitants du quartier en savent davantage sur leur condition de logement pendant la phase de réhabilitation du quartier. Trois bâtiments seront réhabilités pour loger les 109 familles durant la durée des travaux. Celles-ci emménageront ensuite dans leur logement définitif. La mairie a mené des négociations sur les conditions de ce logement transitoire qui ont abouti à des propositions satisfaisantes selon le collectif. Pourtant, les autres aspects du projet n'ont pas été encore abordés. À ce jour, personne ne peut indiquer de chiffre pour le projet d'ensemble. Il y a urgence pour la municipalité qui souhaite présenter un projet complet pour la Coudraie à l'ANRU avant la fin de ce mois. Le train-train des habitants

a été ébranlé par quelques jours de tournage du film de fiction « *From Paris with love* » fin décembre. C'est la 7^e fois que ce quartier de Poissy sert de décor à des caméras. L'histoire de la lutte des habitants intéresse. Cette fois, Luc Besson n'a choisi qu'un décor. Enfin, nous regrettons la condamnation du DAL (association Droit au logement, membre du collectif de la Coudraie), qui fait suite à l'installation de sans-logis sur les trottoirs de la rue de la banque, à Paris. La loi invoquée assimile les tentes à des déchets encombrants le trottoir. C'est dire le peu de considération pour les êtres humains qui les occupent. La visibilité des plus démunis dérangerait-elle ? À La Coudraie, une action similaire du DAL cet été a permis le relogement de 38 familles. ▶



Consommer solidaire et manger autrement... à Poissy

Les AMAP suscitent un réel intérêt à Poissy

Malgré le froid, on n'avait jamais vu pour une telle réunion la salle Blanche de Castille aussi remplie. Ceux qui se sont donnés la peine de se déplacer le mercredi 3 décembre dernier ont été à même d'apprécier la qualité et la diversité des interventions.

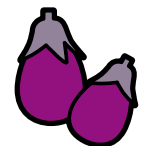
culteurs (notamment Freddy Letissier) et d'élaborer un projet qui se veut ambitieux. Il s'agit dans le projet proposé au maire non seulement de créer une AMAP sur les terres pisciacaïses mais également de créer une ruche, des jardins ouvriers, de l'arboriculture, un verger-école, des activités pédagogiques et surtout une « couveuse », c'est-à-dire une structure permettant à des personnes qui n'ont ni les compétences, ni l'argent ni les terres de recevoir une formation « bio » dispensée par des agriculteurs expérimentés. Puis les questions fusèrent : « *Y a-t-il un lien entre les AMAP et les épiceries solidaires ? Nos cantines bénéficieront-elles un jour de produits "bio" ? etc* ». Les témoignages se succédèrent, notamment celui d'élus d'Orgeval. Enfin, merci à l'équipe du Jardin de Poissy de nous avoir réservé la surprise finale d'un buffet bien sympathique. ▶



■ **Yves Lenoble**



La sociologue Claire Lamine a présenté les diverses formes, les objectifs et les enjeux des AMAP, indiquant qu'une AMAP se caractérise par un engagement dans la durée entre l'agriculteur et les familles. De son côté, l'agriculteur « bio » Freddy Letissier – dont le témoignage a suscité une vive émotion – a insisté sur le fait que l'appartenance à une AMAP nous permet de nous réapproprier notre alimentation. Michel Schalamon (de l'association « Le jardin de Poissy ») nous a précisé que près d'une centaine de pisciacaïses ont déjà manifesté leur intérêt pour la création d'une Amap à Poissy. Le contact avec Sylvain Péchoux, permanent du réseau Ile-de-France, a permis de rencontrer deux agri-



→ Il est possible de consulter la retranscription des interventions de Claire Lamine et Freddy Letissier sur le site www.vivresaville.com

@ Vos réactions sur vivresaville@noos.fr

Poissy Santé. Avec de moins en moins de gynécologues formés, le suivi gynécologique sera-t-il demain effectué par des généralistes ? Dur dur de trouver un gynécologue à Poissy !

A Poissy comme ailleurs, les gynécologues sont menacés de disparition

■ Sylvie Renard

La gynécologie médicale est une exception française. Elle permet de suivre la vie génitale des femmes (contraception, ménopause, sexualité, infertilité). Elle a un rôle essentiel de prévention notamment des cancers de l'utérus et du sein, des maladies sexuellement transmissibles ...

L'obstétricien lui, réalise des actes chirurgicaux (ablation utérus, épisiotomie, césarienne...) et accompagne la femme enceinte jusqu'à l'accouchement.

Pour permettre aux femmes d'établir une relation durable de confiance avec leur gynécologue, il est indispensable de permettre l'accès direct aux soins et le libre choix du gynécologue. Ce qui signifie un nombre de gynécologues médicaux suffisant pour répondre à la demande partout sur le territoire.

Or, ces conditions ne sont plus réunies et la situation se dégrade depuis une vingtaine d'années*.

La filière de formation a

été supprimée en 1986 puis remise en place en 2003 avec des moyens dérisoires (20 postes d'internes par an contre 140 en 1986).

Le résultat de ces décisions est qu'aujourd'hui, il ne reste qu'un peu plus d'un millier de gynécologues médicaux pour toute la France.

Touche pas à mon gynéco !

En 2015, si rien n'est fait, il y en aura 600 et en 2020, ils seront 180. Cette pénurie entraîne une difficulté croissante pour obtenir un rendez-vous dans des délais courts. Beaucoup de gynécologues n'acceptent même plus de nouvelles patientes. (A Poissy : sur les 9 praticiens ayant un cabinet en ville, 5 ne prennent plus de nouvelles patientes).

La gynécologie médicale a prouvé son efficacité en termes de santé publique : le taux de cancer de l'endomètre (paroi de l'utérus) et la mortalité sont les plus basses d'Europe, les cancers du sein sont détectés très tôt entraînant une baisse de la



ENCORE + DE CHIFFRES

72% des femmes sont suivies par un gynécologue médical ou obstétricien.

57% le font pour « sa compétence » et pour « la confiance qu'elles lui accordent ».

91% les jugent « plus compétents que les médecins généralistes et nécessaires à la qualité du suivi gynécologique ».

86% considèrent également qu'une femme ne consultant pas régulièrement un gynécologue prend un risque pour la santé.

Sources : sondage présenté par la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM).

* « Les départs à la retraite et le non-remplacement des gynécologues annoncent à l'horizon 2020, la perte de deux tiers des effectifs » a annoncé la FNCGM (Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale).

mortalité (survie à 5 ans est de 80,5%, contre 69% seulement en Grande-Bretagne), moins de 7% des femmes subissent une hystérectomie (ablation de l'utérus) contre plus de 20% dans les autres pays d'Europe et 50% aux États-Unis...

Les promesses d'amélioration se succèdent. La dernière d'avril 2007 du candidat Sarkozy : faire « en sorte

qu'une véritable filière de formation universitaire soit mise en place ». Un an après, seulement 20 postes d'internes ont été ouverts.

Face à cette situation inacceptable, il faut imposer aux élus de prendre en compte les revendications de millions de femmes et d'hommes qui souhaitent garantir à leurs filles l'accès et la qualité des soins gynécologiques. ▶

📧 Vos réactions nous intéressent, faites nous les connaître sur vivresaville@noos.fr et visitez notre site www.vivresaville.com

Le présent journal est conçu par les membres de l'association Vivre Sa Ville pour informer les Pisciais et pour apporter des analyses approfondies sur les phénomènes concernant la vie en général et la vie dans la ville de Poissy. Depuis la création de notre association, et autour de la charte élaborée en 1995, nous tendons tous vers le même but : développer une harmonie et une cohésion sociale, indispensables pour faire face aux défis économiques, sociaux et écologiques qui se posent à Poissy. Notre mouvement reste indépendant de toute appartenance à un parti politique et se veut respectueux des sensibilités diverses de ses membres et sympathisants.

Bulletin d'adhésion, d'abonnement et de soutien

OUI je désire adhérer à Vivresaville et recevoir tous les numéros annuels du journal de l'association pour 20 €*.

Je souhaite m'abonner ou renouveler mon abonnement pour 15 €*.

Je souhaite soutenir l'association et je joins un chèque de __ __ €*.

Ce bulletin est à compléter et à renvoyer à l'Association

Vivresaville, 8 rue du 11 novembre, 78300 Poissy

Merci de joindre votre règlement par chèque bancaire ou postal libellé

à l'ordre de Vivresaville

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. (facultatif) _____ Email _____

*cochez votre choix